

**SESSION EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2016**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue le 29 novembre 2016 à 19 h, à la mairie.

Étaient présents madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Alain Robert, Yves Monast, Gaétan Jodoin, Yvon Laflamme et Claude Gaucher, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

**AVIS DE RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2016-11-29 Les membres du conseil signent la renonciation de l'avis de convocation devant être signifié à tous et chacun des membres du Conseil conformément aux dispositions de la Loi.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2016-11-29 Les personnes présentes dans la salle, le cas échéant, profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil ou s'enquérir de l'évolution de certains dossiers.

Rés. 2016-142 **DEMANDE DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017 – NOMINATION DU MANDATAIRE DÉLÉGUÉ POUR LE SUIVI DE LA DEMANDE**

2016-11-29 Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Yvon Blanchette, coordonnateur en loisirs, à présenter la demande de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

QUE le mandataire délégué pour le suivi de la demande est monsieur Yvon Blanchette;

QUE le projet à réaliser est intitulé «Service de garde du camp de jour 2017 par le service loisirs de Saint-Damase»

ADOPTÉE

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

2016-11-29 Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2016-143 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2016-11-29 Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 05.

ADOPTÉE